

Règlement **EUROGarantie+** **+1 an ou +3 ans**

- 1. EUROGarantie+** est l'extension complète de la protection de service pour les châssis PVC conformément à EUROGarantie EUROCOLOR Sp. z o.o.
- Elle est effectuée uniquement pour les réclamations confirmées, réclamées conformément à la procédure de réclamation EUROCOLOR. Elle consiste à fournir les nouvelles pièces par EUROCOLOR. Par contre, le remplacement (réparation) est assuré par le Service Partenaire Commercial ou le Service d'Usine (s'applique aux clients individuels qui ont acheté directement auprès du fabricant).
- Disponible dans les magasins d'entreprise et partenaires EUROCOLOR.
- Concerne les châssis PVC et RAU-FIPRO® systèmes 80 mm - modèle: Hybrid X, Synego, Livio, Vigo.
- EUROGarantie+ concerne les châssis PVC rectangulaires, équipés des éléments standards, disponibles dans le logiciel STOLCAD avec le statut „Garantie OK”. En cas où EUROGarantie+ sera sélectionnée pour un châssis qui ne répond pas aux conditions ci-dessus, il s'applique aux conditions particulières d'EUROGarantie EUROCOLOR.
- EUROGarantie+ valable après la fin de la période de garantie standard spécifiée dans la EUROGarantie, pour les produits susmentionnés 5 ans.
- La confirmation d'achat d'EUROGarantie+ est une copie de la confirmation de commande du programme de production EUROCOLOR - STOLCAD (pdf, scan, impression) avec les paramètres de garantie plus long.
- EUROGarantie+ est la protection payée à saisir en deux variantes :

A. EUROGarantie +1 - Garantie prolongée de **1 an**

Prix Promotionnel (jusqu'au 31.12.2024): 5 EUR - remise / pc. châssis

B. EUROGarantie +3 - Garantie prolongée de **3 ans**

Prix Promotionnel (jusqu'au 31.12.2024): 10 EUR – remise / pc. châssis

- EUROGarantie+ valable uniquement pour les commandes de bâtiments résidentiels (client individuel). Elle ne comprend pas les châssis installées dans les bâtiments à usage commercial et pour les soi-disant constructions d'installation et de développement.
- Pour la reste des cas s'applique EUROGarantie EUROCOLOR.
- Les autres conditions non incluses dans les règlements ci-dessus sont énoncées dans les Conditions Générales de Vente, les Conditions Techniques Générales, les contrats commerciaux et/ou la garantie EUROGarantie, dont l'auteur est EUROCOLOR Sp. z o.o.